



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Nîmes, le lundi 4 décembre 2023

**Projet d'arrêté interdépartemental pour l'année 2024
relatif à la pratique de la pêche de l'alose à la cuiller sur le barrage de Villeneuve-lès-Avignon**

Date de mise à disposition du public : du lundi 4 décembre 2023 au lundi 25 décembre 2023 inclus.

Règlementation relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Gard :

- Note de consultation du public ;
- Projet d'arrêté interdépartemental pour l'année 2024, relatif à l'exercice de la pêche à la carpe de nuit sur les lots du domaine public fluvial (rivière Ardèche) des départements de l'Ardèche et du Gard.

Vous pouvez formuler vos observations par courrier ou bien par courriel aux adresses suivantes :

Voie postale :

Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques / unité gestion qualitative et milieux aquatiques – 89, rue Weber – CS 52002 - 30907 Nîmes cedex 02

Voie de messagerie :

ddtm-ser@gard.gouv.fr